

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2020/10  Paraphe : <b>FS</b>
---	------------------------------------

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**Délibération n°DB2020/06**

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 18

**POUR : 18 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le dix février deux mille vingt, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/01/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020 AVEC L'ASSOCIATION LES TOURELLES**

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et précisant les modalités de conventionnement avec les associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'approbation et l'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Vu le programme d'actions 2020 présenté par l'association « Les Tourelles » et examiné par la commission Sport, vie associative et culture en date du 29 janvier 2020 ; cette dernière proposant de retenir une subvention 2020 maximale arrêtée à 38 000 € ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 38 000 € à l'association « Les Tourelles », répartie comme suit :

**Accueil de spectacles hors temps scolaire. : 8 700 €**

- Piano Paradiso **2 500 €**

- En passant par l'Argonne **5 200 €**

- Résidence du spectacle Man After **1 000 €**

**Un soutien aux projets culturels en temps scolaire : 6 800 €**

- Aides aux déplacements **2 800 €**

- Ateliers scolaires avec des artistes et résidence artistiques **4 000 €**

.../...

.../...

Page2/2 – Délibération DB2020/06

**Aides aux activités cinématographiques : 5 960 €**

- Aide à la place **1 000 €**
- Soutien aux six séances « *Connaissance du Monde* » **1 000 €**
- Participation à la réalisation des programmes : **3 960 €**

**- Aide au fonctionnement : 16 540 €**

- Participation salaire coordinateur culturel : **15 100 €**
- Pour l'étude et la coordination de projets : **1 440 €**

- AUTORISE le Président à finaliser et à signer la convention d'objectifs et de moyens 2020 avec l'association Les Tourelles.

Le Président,

Francis SIGNORET

